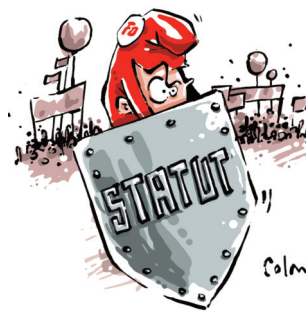




Pour FO, l'indépendance, c'est la défense des garanties statutaires des personnels



La politique d'austérité menée par les gouvernements successifs n'a eu de cesse de remettre en cause le statut de fonctionnaire et les garanties statutaires individuelles et collectives.

Avec le Pacte de responsabilité et ses 50 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques destinées à être reversées aux entreprises, avec la réforme territoriale, avec le blocage des salaires des fonctionnaires pour la 6^{ème} année consécutive, le gouvernement poursuit et aggrave cette offensive contre les services publics et remet en question le statut des personnels.

Dans le 1^{er} degré, FO combat la réforme des rythmes scolaires qui instaure des amplitudes horaires quotidiennes différentes d'une école à une autre et dénonce la publication du décret du 20 août 2014 qui annualise le temps d'enseignement des PE exerçant sur plusieurs écoles et remet en cause le plafond des 24 heures d'enseignement hebdomadaires.

C'est la remise en cause des statuts !

Dans le 2nd degré, FO condamne la publication d'un nouveau décret, le 20 août, qui remet en cause celui de 1950 pour les certifiés et agrégés et celui de 1992 modifié 2000 pour les PLP.

Ce décret introduit la notion des 1607 heures annuelles, avec horaires à la carte suivant les établissements, tâches « hors enseignement », réunions en tout genre : le temps de présence va s'allonger. Le salaire, lui, va baisser, conséquence de la suppression de la quasi-totalité des heures de décharge statutaire.

C'est la remise en cause des statuts !

Chez les personnels administratifs, FO combat les réformes qui ont individualisé, par le biais de l'entretien professionnel et des primes au mérite, les carrières, les avancements et les traitements pour des agents asphyxiés par les suppressions de postes, mutualisations et réorganisation de services.

C'est la remise en cause des statuts !

Dans les Universités : FO combat la mise en place des communautés d'universités et d'établissements (COMUE) qui introduisent l'autonomie totale des universités, remettant en question, entre autres, l'indépendance des enseignants chercheurs et le droit à mutation.

C'est la remise en cause des statuts.

FO ne fait pas partie de ceux qui applaudissent les réformes ou qui font semblant de ne pas les voir.

Pour FO, seul le positionnement de certains syndicats a permis au gouvernement de s'en prendre jusqu'à maintenant à nos garanties statutaires.

Jugez sur pièce à travers les votes sur les projets de textes au Comité Technique Ministériel ou au Conseil Supérieur de l'Education :

1^{er} degré : tandis que FO votait contre la réforme des rythmes scolaires et le décret annualisant le temps de travail, UNSA et CFDT ont voté pour.

2nd degré : FO a voté contre le décret qui modifie le temps de travail et les obligations de service des enseignants du second degré (certifiés, agrégés, PLP).

UNSA, CFDT et SNALC ont voté pour. La majorité des syndicats de la FSU s'est « abstenue ».

Administratifs : UNSA et CFDT ont accompagné la mise en place du salaire au mérite en signant l'accord salarial de 2008.

**Alors que le gouvernement accélère
le démantèlement des services publics
et de nos statuts, FORCE OUVRIERE
est le vrai recours des personnels**

Ainsi le ministre de la Fonction Publique LEBRANCHU réclame un « droit souple » à la place des « règles strictement statutaires ». Elle remet en question l'avancement à l'ancienneté pour lui substituer le « mérite ».

Parce qu'il n'y a pas de République sans services publics, sans fonctionnaires, FORCE OUVRIERE, 1^{ère} organisation syndicale dans la Fonction publique de l'Etat, n'accepte aucune dégradation et remise en cause des statuts !

Pour stopper la casse, FO organise la résistance et prépare la mobilisation interprofessionnelle. Il faut les arrêter !

**Nos statuts sont nos droits,
je vote FO !**



FO la différence, FO l'indépendance